



Demande d'obtenir la nationalité française

Par **didio4**, le **20/01/2014** à **21:18**

Bonjour

Depuis l'année 2003, je suis sur le territoire français, et de 2003 à 2009 j'étais en situation irrégulière, en 2009 je suis mariée avec ma femme de nationalité française, mais malheureusement le destin a décidé qu'on se sépare en mars 2013 à cause de problèmes répétés, j'ai eu ma carte de 10 ans au début 2013, en fait, je voulais demander la nationalité française, le problème est que, depuis que je me suis séparé de mon ex, on n'a pas fait les démarches de séparation ou de divorce, car mon ex, elle ne voulait pas le divorce à l'amiable, et moi j'ai pas l'argent pour un divorce par faute, ma question est-ce que je peux demander la naturalisation sans qu'on me demande les preuves de séparation ou de divorce?

Merci d'avance de me répondre.